

Le vingt-et-un décembre deux mille vingt à dix-huit heures zéro minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'André BOYER, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS : Messieurs BOYER – CASTAING – COLLOT – FRECHAUT et LARROQUE

Mesdames LUCE (arrivée à 18h10) – MERINO (arrivée à 18h30) et TERRADAS

EXCUSES : Monsieur REYNE et Madame SADRAN

ABSENT : Monsieur GABILLAUD

PROCURATION : de Monsieur REYNE à Monsieur BOYER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TERRADAS Madeleine

1. Approbation compte rendu du 12 Novembre 2020

Le compte rendu du 12 Novembre 2020 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. Délibération décision modificative budget 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6411				Personnel titulaire	1 400.00
042	6811				Dotation aux amortissements des immobilisations	900.00
66	6611				Intérêts des emprunts et dettes	100.00
Total						2 400.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6233				Foires et expositions	- 2 400.00
Total						- 2 400.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les opérations ci-dessus.

3. Délibération décision modificative budget 2020

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	1313	OPFI			Départements	2 295.00
041	1338	OPFI			Autres	2 234.15
Total						4 529.15

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	1323	OPFI			Départements	4 529.15
Total						4 529.15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les opérations ci-dessus.

4. Délibération décision modificative budget 2020

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2132	1007			Immeubles de rapport	- 1 134.15
13	1338	OPFI			Autres	2 234.15
Total						1 100.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	2804172	OPFI			Autres etbs – Bâtiments et installations	1 100.00
Total						1 100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les opérations ci-dessus.

5. Délibération éclairage public Hourcat

Monsieur André BOYER, premier adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été en mairie un mail en date du 03 Décembre 2020, de Monsieur AURICK, habitant du lieu—dit Hourcat, nous alertant sur la défaillance de l'éclairage public et nous demandant de bien vouloir remettre en service celui-ci.

Suite à la rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur AURICK et considérant que l'habitation de Monsieur CHERIKI a été vendue à un couple avec enfants, Monsieur André BOYER, 1^{er} adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de remettre en service le foyer n°43 au lieu-dit Hourcat.

M. CASTAING demande si Madame DA ROCHA est d'accord pour remettre en service ce foyer. Monsieur BOYER informe le conseil municipal que Monsieur le Maire en a discuté avec celle-ci et qu'elle est d'accord.

Le Conseil Municipal envisage de remettre en service les deux foyers qui ne fonctionnent plus au lieu-dit Hourcat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de remettre en service le foyer n°43 au lieu-dit Hourcat.

6. Délibération modification des règles relatives au compte épargne temps.

Le dispositif législatif du CET dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'Etat.

Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

L'organe délibérant détermine, les règles d'ouverture, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation. Les délibérations antérieures prévoyant des conditions d'utilisation du CET plus strictes que celles du nouveau décret doivent être abrogées, ne reposant plus sur aucune base juridique.

Monsieur André BOYER, premier adjoint au Maire, propose à l'assemblée :

- D'abroger la délibération du 29 novembre 2007 relative au compte épargne temps.
- D'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'abroger la délibération du 29 novembre 2007 relative au compte épargne temps
- D'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET

7. Informations

Devis SDEEG – Remplacement cellule de commande :

Monsieur BOYER, 1^{er} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la cellule de commande à l'Eglise alimentant les 3 points lumineux est défectueuse.

Montant du devis HT : 407.00 €

Montant TTC du devis : 517.00 €

Vol d'une remorque au lieu-dit Mouleyre

Monsieur BOYER, 1^{er} adjoint au Maire, informe le conseil municipal d'un rapport de la gendarmerie concernant un vol chez un habitant de la commune dans la nuit du 15 au 16 décembre 2020.

Remerciement installation radars pédagogiques

Monsieur BOYER, 1^{er} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal d'un mail reçu d'un habitant de la commune constatant que les mesures annoncées pour lutter contre la vitesse au lieu-dit Mouleyre ont été mises en place : à savoir l'installation de radars pédagogiques. Cette personne remercie grandement le Conseil Municipal.

Devis SDEEG contrôle des hydrants

Monsieur BOYER, 1^{er} adjoint au Maire, informe le conseil Municipal que différents travaux, afin de se mettre aux normes requises, sont à prévoir sur différents points eau incendie (PEI). Monsieur BOYER André, 1^{er} adjoint au Maire, présente le devis :

Montant HT du devis : 1 300.17 €

Montant TTC du devis : 1 378.18 €

Le conseil municipal valide ce devis.

8. Questions diverses

Le Conseil Municipal se mets d'accord sur le fait que le panneau CARDAN est trop haut et cache la visibilité du radar pédagogique installé à l'entrée de Mouleyre. Une solution est étudiée.

M. COLLOT propose pour le budget 2021 le rachat d'illuminations. Les membres du conseil municipal sont d'accord et propose de prévoir cet achat lors de l'élaboration du budget 2021.

M. CASTAING informe le conseil municipal que le vote des statuts du SIRPEP doit être effectué avant le 27 janvier 2021, date du prochain comité syndical

M. CASTAING rend compte de la commission bâtiments et voirie de la Communauté de Communes, à savoir :

- budget voirie : 150 000.00 € pour 117 km de voirie transférées soit 27 communes.

- achat d'un bâtiment afin d'agrandir les bureaux de la Communauté de Communes Convergence Garonne.

M. FRECHAUT rend compte de la commission prévention des déchets de la CDC. Une augmentation de 5.80 % sera appliquée dès 2021.

M. LARROQUE signale que le bac à vêtements a de nouveau était vandalisé et cassé. Le signalement sera fait au SEMOCTOM dès le lendemain.

Fin de la séance 18h45